

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget annexe Pépinière Pôle économique de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.**

**Séance du lundi 22 juin 2026**

**N° 2026-06-22-D188**

*Rapporteuse Madame Nathalie COUSERAN*

L'an deux mille vingt-six

Et le lundi 22 juin à vingt heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué le mardi 16 juin 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Calcaire – 18 Bis Avenue Marcel Lautard – 12 500 Espalion, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Président.

Membres en exercice : 40

Membres présents : 28

Suffrages exprimés : 37

Votes :

Pour : 37

Contre : 0

Abstentions : 0

Conseillers (ères) présents (es) :

**Mesdames** : Magali BESSAOU, Marie-France COSTES, Nathalie COUSERAN, Céline DEMEYER, Marie DONOSO, Elodie GARDES, Céline GIMALAC, Sabine KLEIN-TOURRETTE, Catherine KRAUSS, Pauline LAPORTE, Patricia NOEL, Elisabeth OLLITRAULT, Adeline VERNHES.

**Messieurs** : Jean-François ALBESPY, Bernard ARETTE HOURQUET, Marc BALMETTE, Benoit BARRAL, Alexandre BENEZET, Roger BRALEY, Robert COSTES, Wiefried DOOLAEGHE, Jean-Paul MARCILLAC, Patrice PHILOREAU, Jean-Luc POMMIER, Benoit RASCALOU, Jean-Louis RAYNALDY.

Conseillers (ères) ayant donné pouvoir : Cécile BERTHIER a donné pouvoir à Marc BALMETTE, Myriam CABROL a donné pouvoir à Benoit RASCALOU, Laure FARRENQ a donné pouvoir à Benoit BARRAL, Nathalie GRIPPON a donné pouvoir à Roger BRALEY, Marie-Aimée LEMARCHAND a donné pouvoir à Sabine KLEIN-TOURRETTE, Remy BERALS a donné pouvoir à Magali BESSAOU, David BLANC a donné pouvoir à Katherine KRAUSS, Jacques DALMONT a donné pouvoir à Céline DEMEYER, Eric PICARD a donné pouvoir à Jean-Paul MARCILLAC.

Conseillers (ères) suppléés (ées) : Francine LAFON supplée par Eric VIDAL, Sébastien COSTES supplée par Damien MEJANE.

Conseillers (ères) absents (es) : Nathalie TEYSSÉDRE, Nicolas BESSIERE et Jean-Luc CALMELLY.

Secrétaire de séance : Céline GIMALAC

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la note de présentation du CFU pour l'année 2025 de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère

Vu le CFU 2025 du budget annexe Pépinière Pôle économique de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur Président a quitté la séance et le conseil communautaire a siégé sous la présidence de Madame Nathalie COUSERAN, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de la Communauté de Communes

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par la présidente de séance :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	34 100,00	142 580,00	176 680,00
	Recettes réalisées (1)	B	12 805,99	79 447,30	92 253,29
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	25 996,56	142 580,00	168 576,56
	Dépenses réalisées (1)	E	14 943,28	79 447,30	94 390,58
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats		Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	-2 137,29
Résultats antérieurs reportés		Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	-8 101,44
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)		Excédent /déficit	G + H	0,00	-10 238,73
Différence entre les restes à réaliser		Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé		Excédent /déficit	G + H + I	0,00	-10 238,73

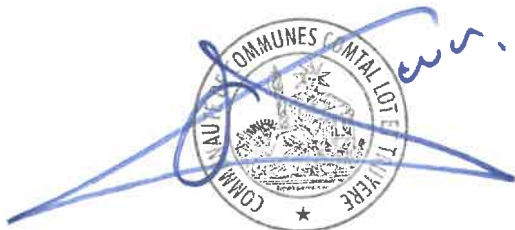
Le Conseil de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à l'unanimité :

- **APPROUVE** le CFU 2025 du budget annexe pépinière pôle économique de la communauté de communes Comtal Lot et Truyère
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Nicolas BESSIÈRE

La Secrétaire de séance,  
Céline GIMALAC



Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié et notifié le : 30 JUIN 2026

Pour copie conforme,

Le Président,

Par délégation  
La Directrice Générale des Services  
Madame Claire MOLINIER

*Délais et voies de recours : « La présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».*